

Paysage Garamba-Lantoto-Chinko-Bili-Uéré



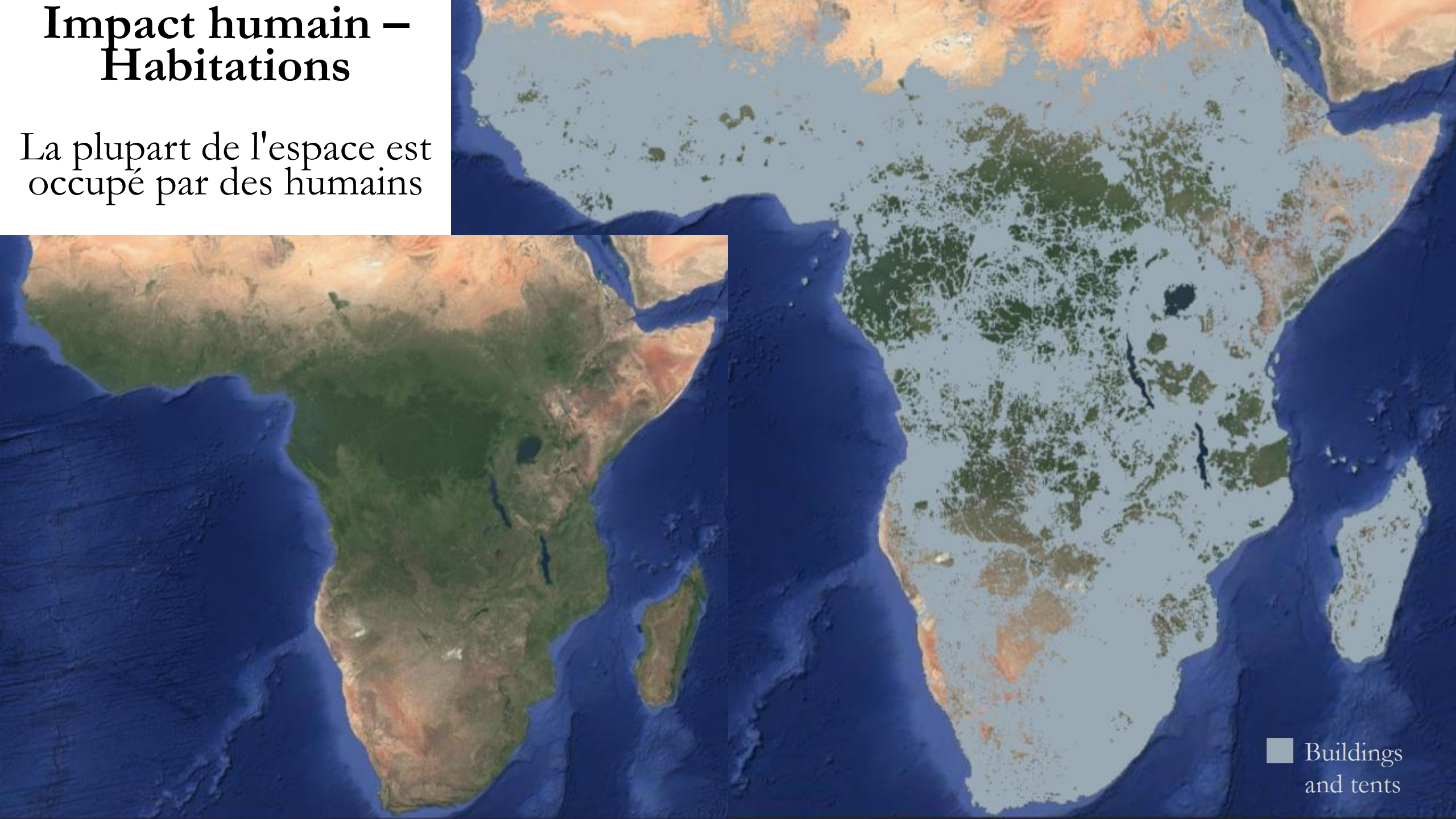
*Contexte, réussites, défis, perspectives dans le cadre de NaturAfrica
Comité d'Orientation Stratégique, 4 mai 2025*



I. Contexte : un paysage aux enjeux communs et multiples

Impact humain – Habitations

La plupart de l'espace est occupé par des humains

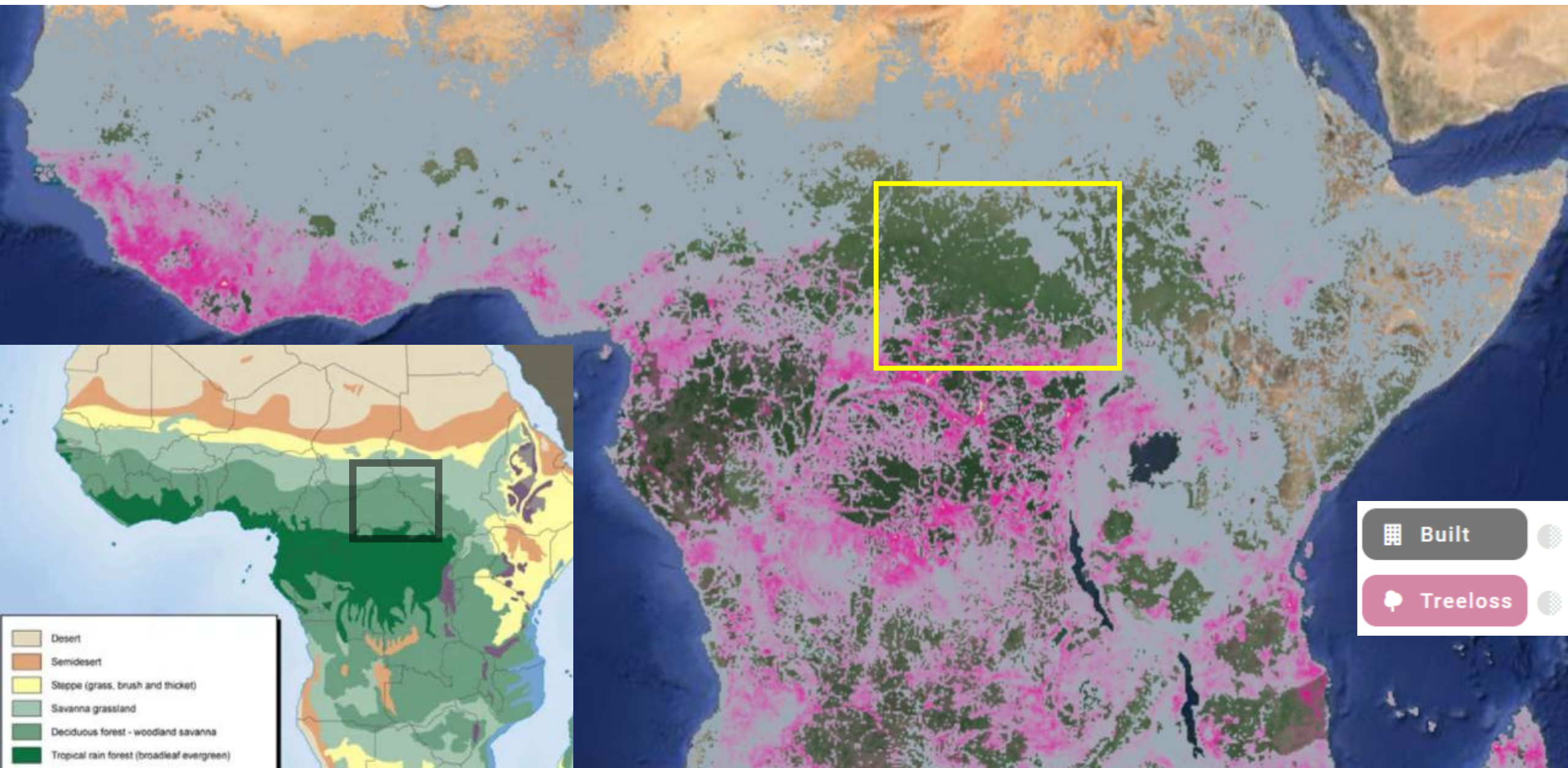


■ Buildings
and tents

Un paysage de conservation situé dans la région la plus reculée ... et la mieux préservée du continent

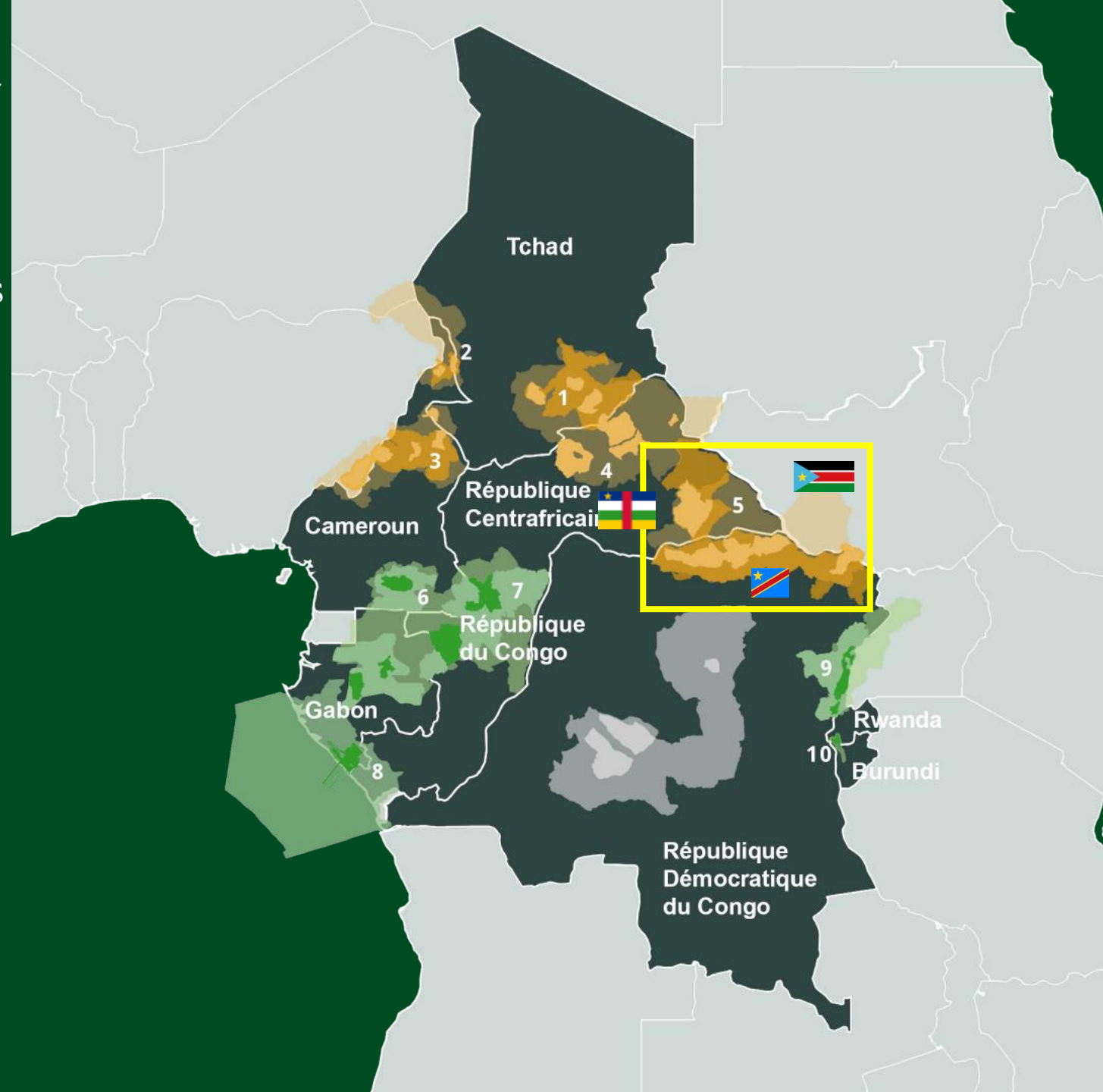
Un paysage de transition entre forêt et savane

<https://naturewatch.space> Maryn van der Laarse



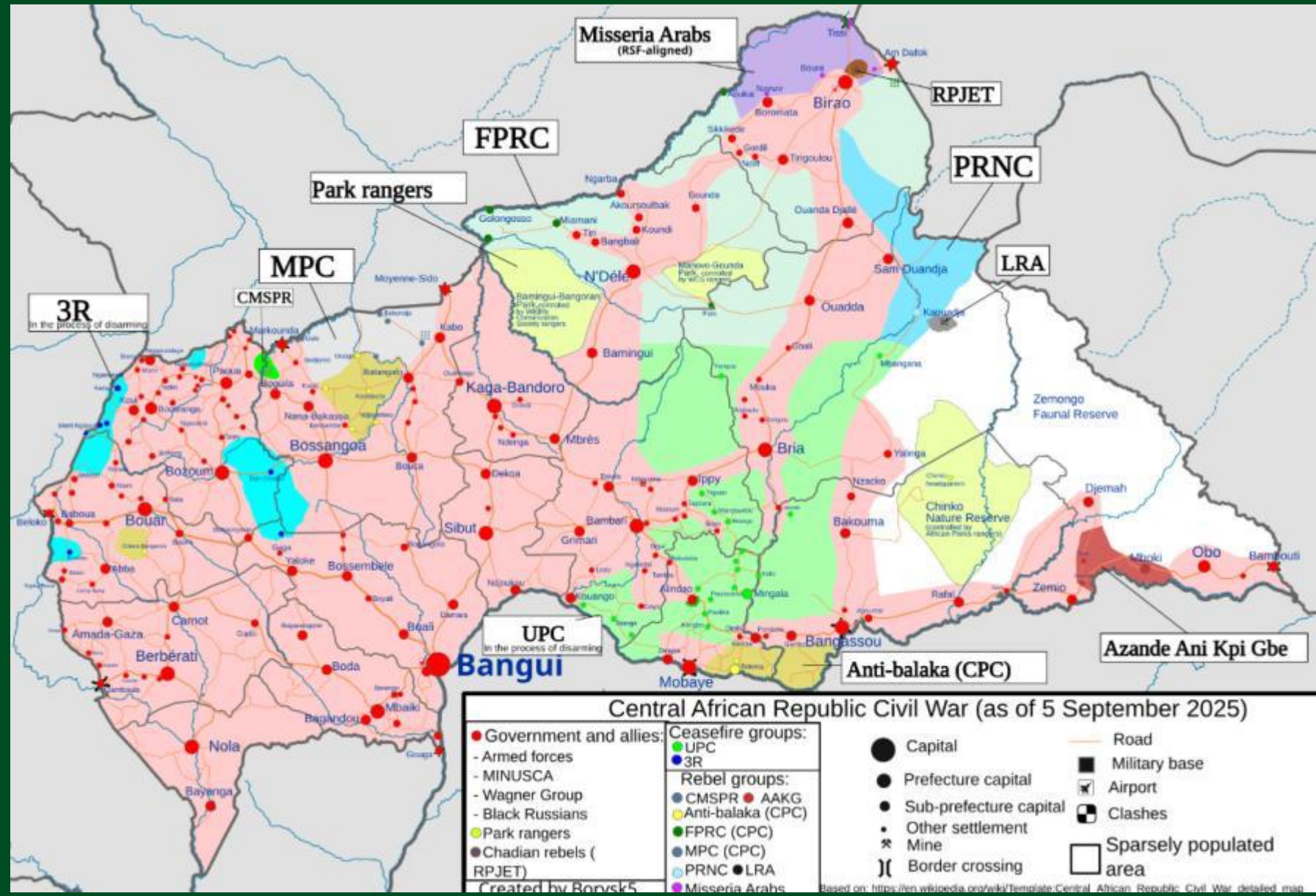
Un paysage de conservation à la marge d'états fragiles

- Faible présence des institutions publiques
- Economie informelle (en majorité)
- Grande dépendance des communautés aux ressources naturelles pour satisfaire leurs moyens d'existence
- Insécurité persistante peu propice à l'investissement des ménages dans leurs systèmes de production



Une sécurité toujours précaire aggravée par l'instabilité régionale

- Crise aigue au sud-est de la RCA avec risque de débordement en RDC et Soudan du Sud
- Exploitation minière artisanale au nord de la RCA : nouvelles mines opérées par des groupes liés au conflit soudanais

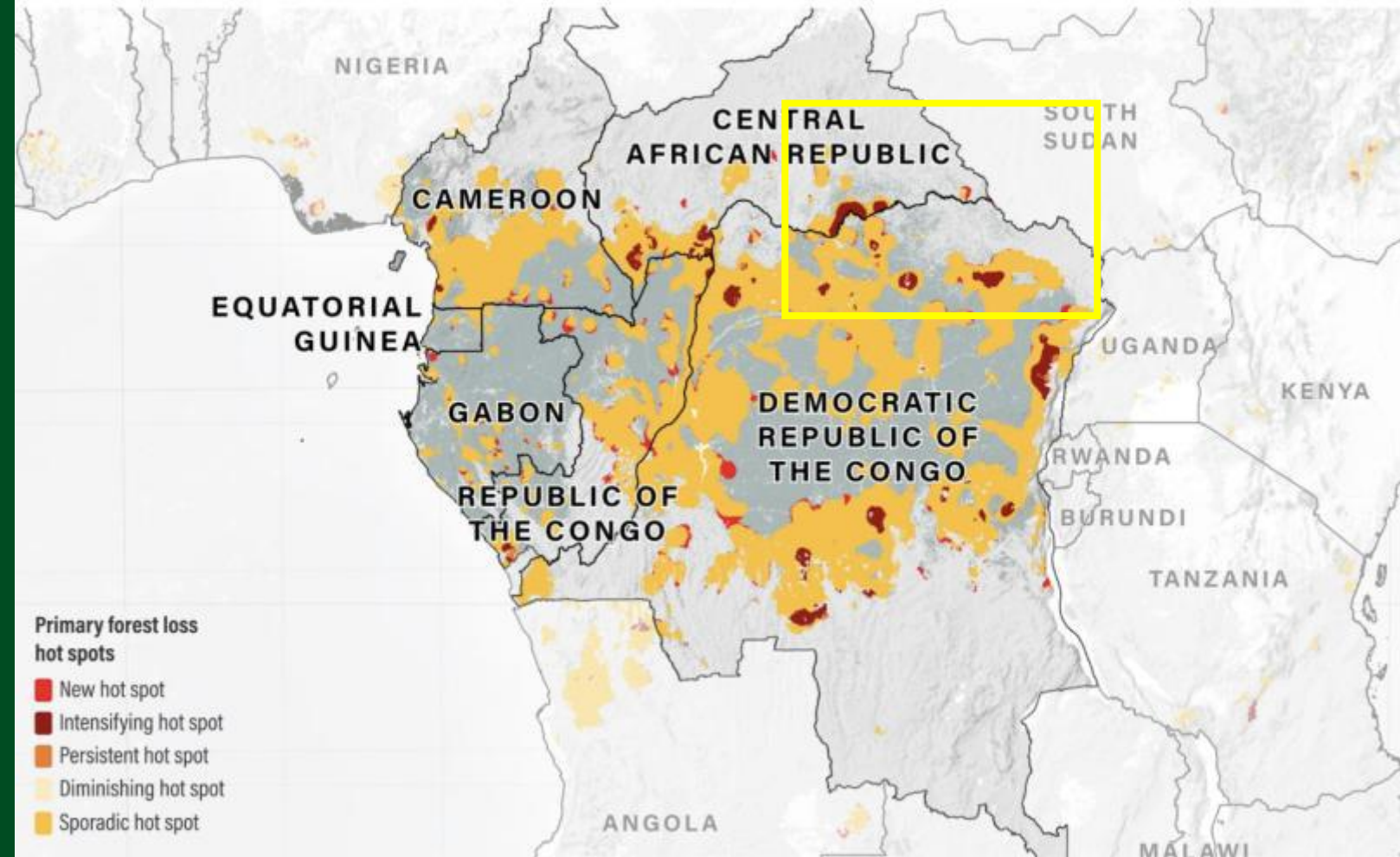


Déforestation croissante

Emergence de nouveaux hot spot de déforestation :

- Agriculture vivrière (besoins domestiques)
- Exploitation minière artisanale
- Dégradation et déforestation des savanes causées par le surpâturage

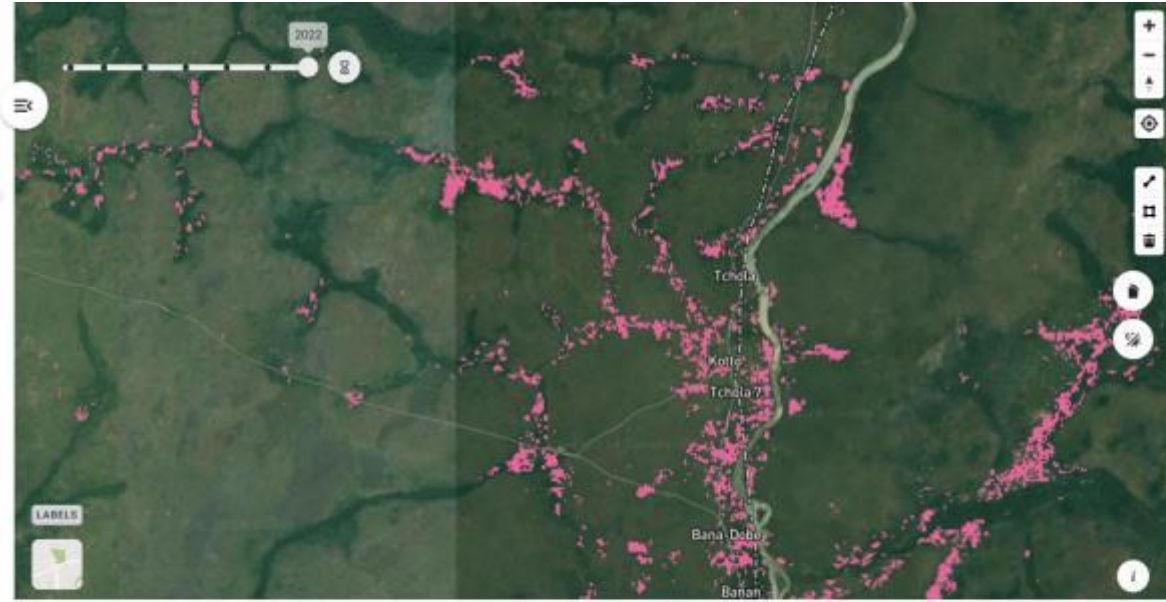
New hot spots of primary forest loss in DRC are near areas of conflict in the east, and areas of new shifting cultivation in the west



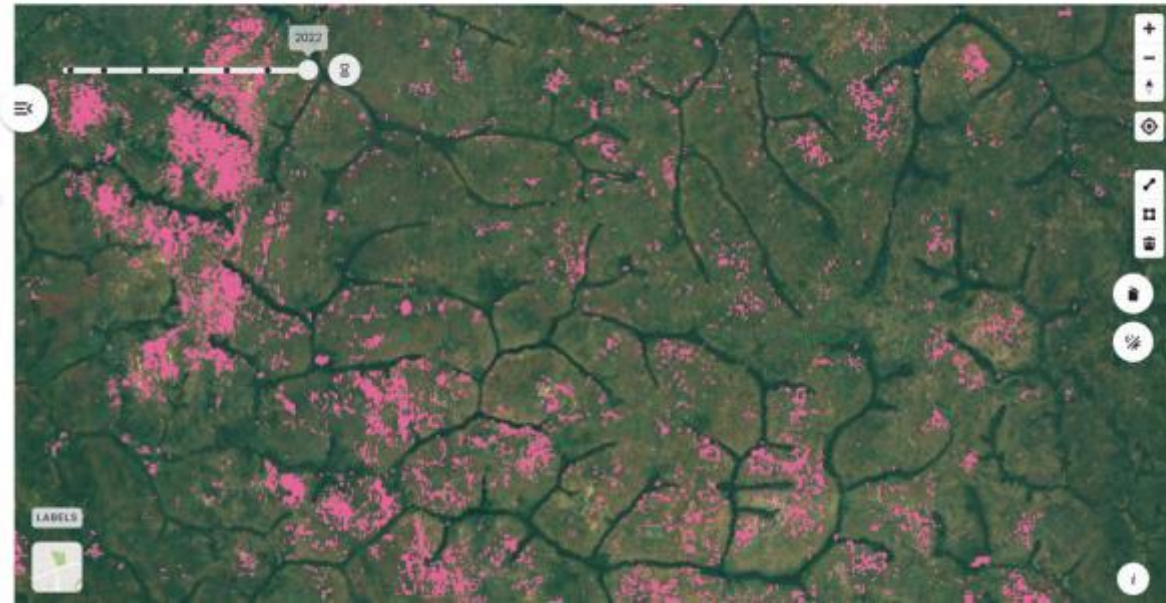
Note: Primary forest loss emerging hot spots, 2002-2025 (Harris et al. 2017). New hot spots represent new patterns of statistically significant loss in 2025.



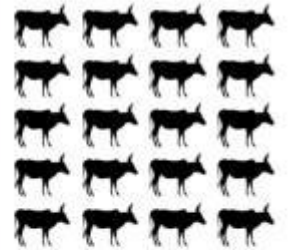
Déforestation et dégradation de la savane boisée et propagation d'espèces envahissantes par le surpâturage du bétail



Perte de la couverture arborée - 2001-2023

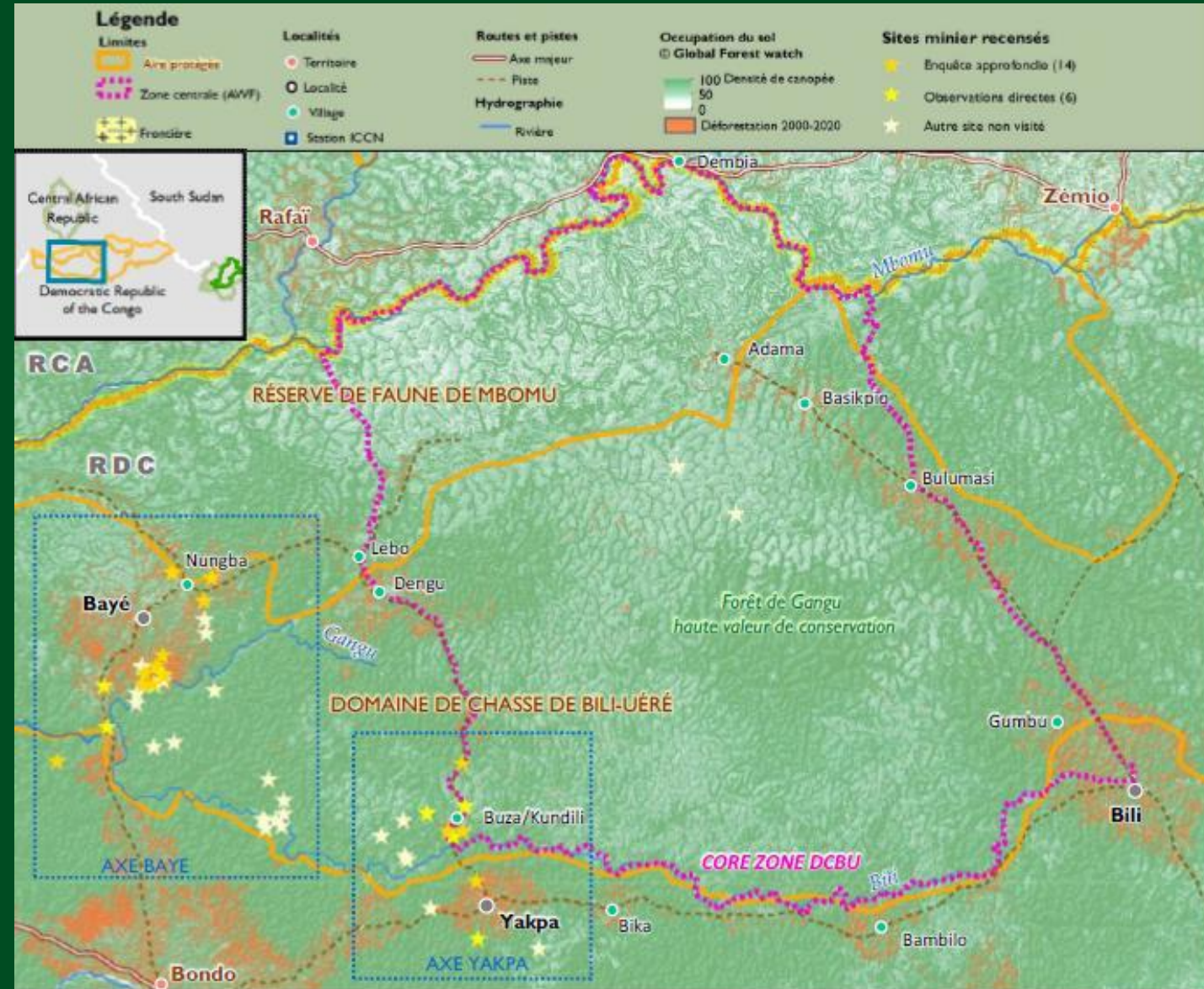


● Perte de couvert arboré



L'exploitation minière artisanale, une menace croissante tirée par le prix de l'or en hausse

- Bili-Uéréle : des dizaines de sites miniers dans le secteur ouest de l'aire protégée et à proximité de la core zone
- Garamba : pressions croissantes dans les domaines de chasse
- Chinko : mine fermée dans l'aire de conservation en 2020, nouvelles mines ouvertes au nord du bassin versant
- Capacité limitée d'intervention des opérateurs une fois une masse critique d'exploitants atteinte



Évolution du cours de l'or ces 20 dernières années

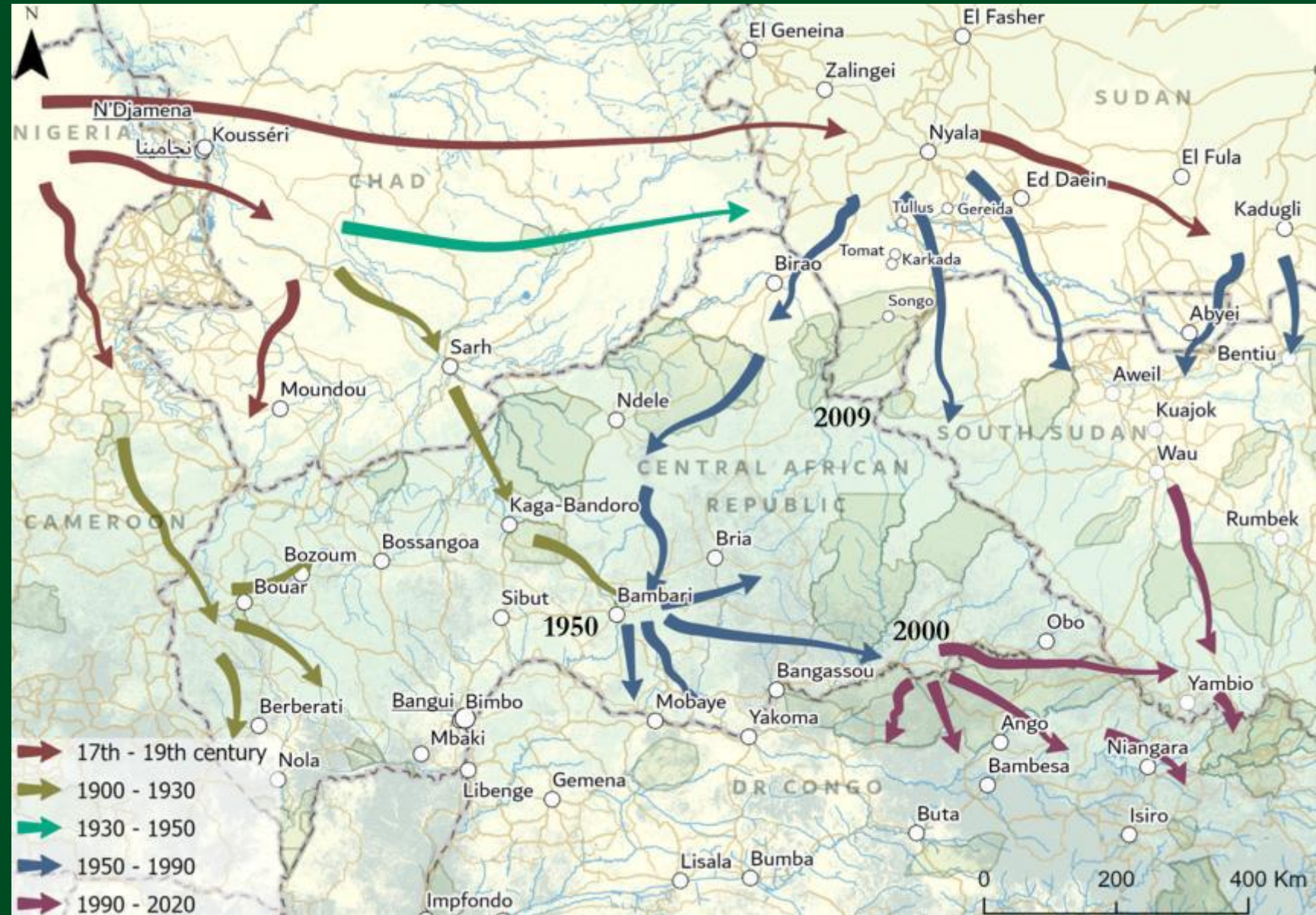
© Veracash - Mars 2025

moyennes mensuelles de mars 2005 à mars 2025



Le pastoralisme en Afrique : phénomène récent et complexe

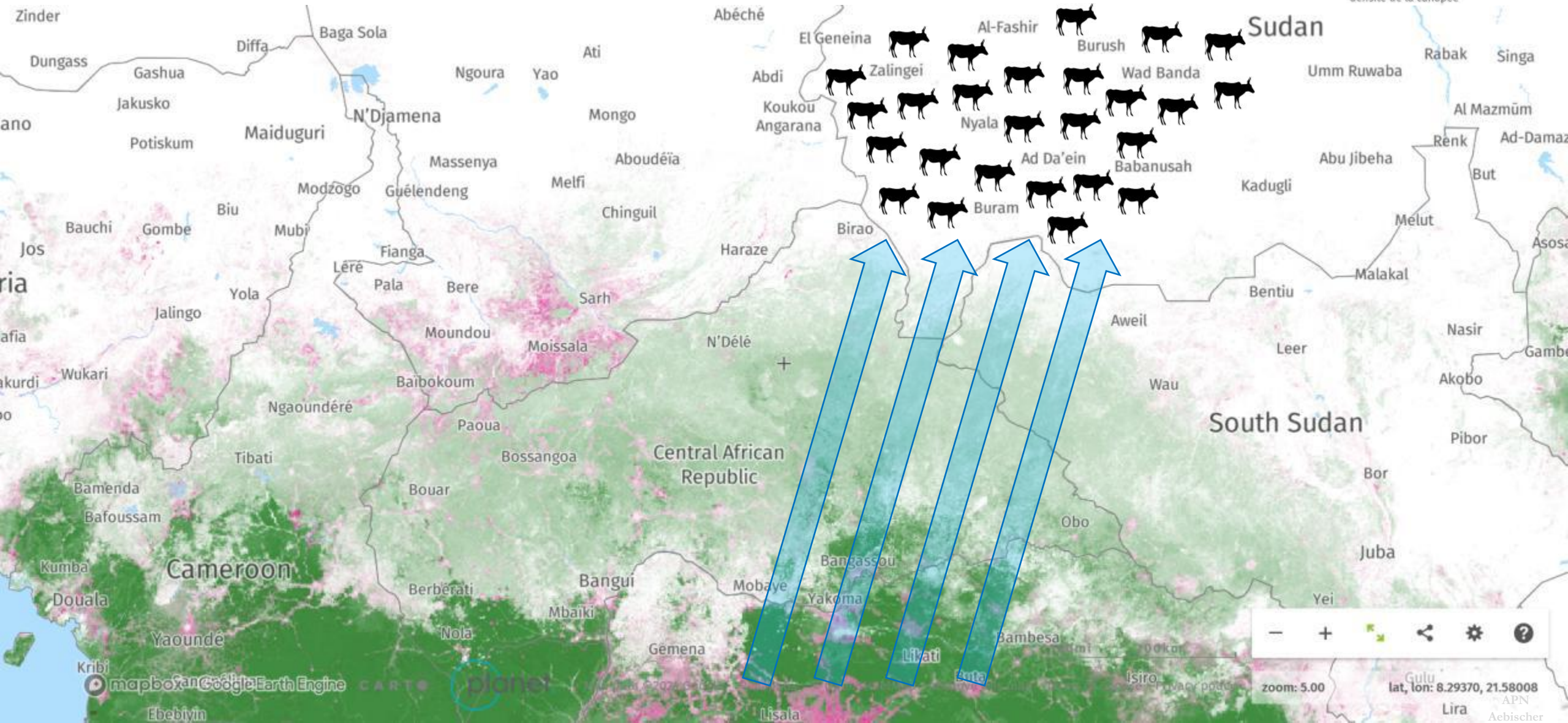
- Présence plus au sud des éleveurs
- Causes : insécurité, surpâturage au nord, changement climatique, opportunités de marché
- Dynamiques de sédentarisation à Chinko et Bili-Uéré
- Sensibilité politique et source de conflits qui limite la capacité d'intervention des opérateurs



The importance of natural vegetation Relationship between rainfall in the Sahel and dense humid forest and wooded savannah

↑ Rainfall air currents from evaporation of natural vegetation

■ Tree canopy height with canopy height >7m



II. Répondre aux enjeux du paysage dans le cadre de NaturAfrica

1. Le centre régional de coordination de l'information

- En place depuis 2020 grâce à ECOFAC , associe les équipes de Garamba, Chinko, et nouvellement Lantoto
- Une routine bien en place avec la production régulière d'analyses en lien avec la sécurité et les menaces sur les aires protégées (22 rapports produits en 2025)
- Formation des responsable sécurité et des analystes tenue à la Garamba en avril 2026 ayant réuni les équipes de Chinko, Lantoto, etc.

Points en développement :

- Renforcement de la collaboration avec l'équipe d'Enjojo : en cours
- Conduite de vols de surveillance transfrontalier : pas possible à ce stade et sensible politiquement

2. La mise en pratique du programme d'incubation d'African Parks grâce à NaturAfrica

- La Fondation Enjojo en charge de la gestion du Parc National de Lantoto au Soudan du Sud a rejoint le programme d'incubation d'APN en 2024
- Le programme d'incubation permet à la fois un appui dans la structuration de l'organisation (mise en place de procédures, appui à la gestion administrative) et à la mise en œuvre des activités (programmation annuelle, etc.)
- Dans le cadre de NaturAfrica, le programme d'incubation a appuyé Enjojo dans la mise en place de son Mécanisme de Gestion des Plaintes et le recrutement & formation des écogardes actuellement en cours

Points en développement :

- Démarrage très récente de la gestion du PNL (2025) de nombreux aspects de la collaboration restent à développer (partage d'information plus systématique, aménagement du territoire, etc.).

A



B



C



D



E



2. L'Approche TANGO : une approche éprouvée

- Développée à Chinko à partir de 2016
- Initiatives de répliation fructueuses (nord RCA avec WCS, Faro avec AWF, Boma-Badinguilo Soudan du Sud avec APN, Aouk avec APN)
- Echanges d'expérience en cours dans le cadre de NaturAfrica (Garamba, visite AWF à Chinko prévue en mai 2026)
- Faire évoluer la conservation vers une approche intégrée d'application de la loi avec des filtres où les écogardes constituent un filet de sécurité

Défis :

- Quels outils pour relier gestion de la transhumance et aménagement durable des zones de pâturage ?
- Quelles possibilité de répliation réalistes en RDC et au Soudan du Sud ?

UNE APPROCHE DISSUASIVE PROGRESSIVE POUR LIMITER LES RISQUES DE BRACONNAGE LORS DE LA TRANSHUMANCE

EN
AMONT



1

Ateliers avec les représentants des éleveurs (Ardo'en) organisés dans leurs lieux d'hivernage en RCA et dans le paysage transfrontalier avant la saison de transhumance pour présenter Chinko et la vision pour l'aménagement du territoire dans l'Est de la RCA.



2

Les équipes TANGO communautaires sensibilisent les éleveurs transhumants en transit et à proximité des grands centres urbains.



3

Les ULM (Savannah/Ventura) cherchent et répertorient les troupeaux de bétails lors des vols de surveillance.



4

Les équipes TANGO sensibilisent les éleveurs et les guident vers les corridors de transhumances en périphérie de l'aire de conservation.



EN CAS DE NON-RESPECT



5

Des équipes TANGO additionnelles sont déployées pour aller au-devant des groupes d'éleveurs réfractaires.



EN CAS DE NON-RESPECT



6

L'équipe de direction et d'application de la loi se déplace sur place en hélicoptère pour donner un dernier avertissement.



EN CAS DE NON-RESPECT



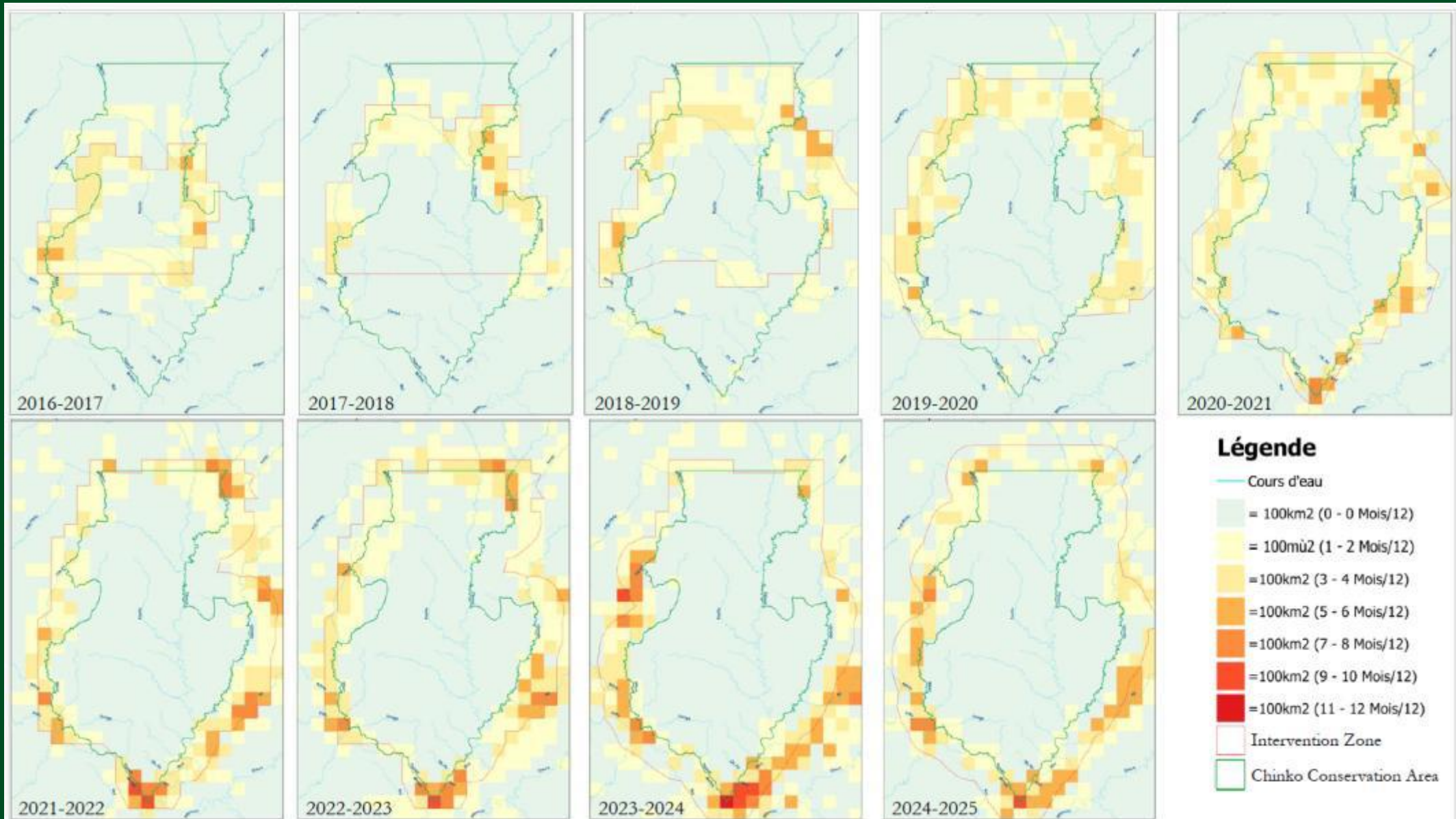
7

Une équipe RANGER déployée par hélicoptère confisque l'ensemble du matériel illégal.



AUX
LIMITES
DE
CHINKO







Events



Patrols



Map Layers



Settings

Search Events...

Filters

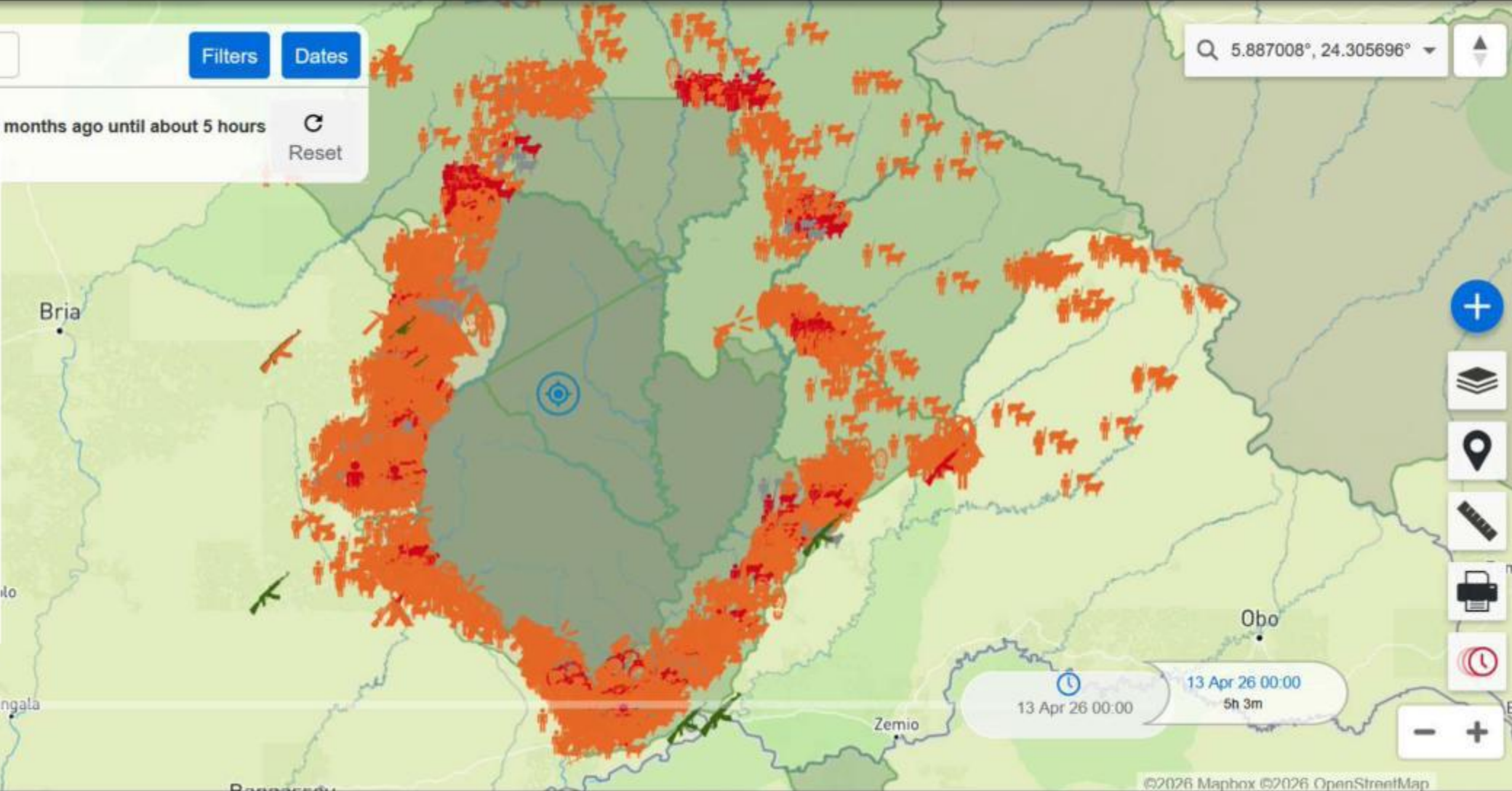
Dates

5.887008°, 24.305696°

1745 results filtered from 8 months ago until about 5 hours

Reset

- Arrestation
- Pastoralisme
- Activité pêche
- Piège
- Force armée
- Exploitation
- Cultivation -
- Coup de feu
- Traces humaines
- Humaine directe



10 Aug 25
8mo 2d

13 Apr 26 00:00

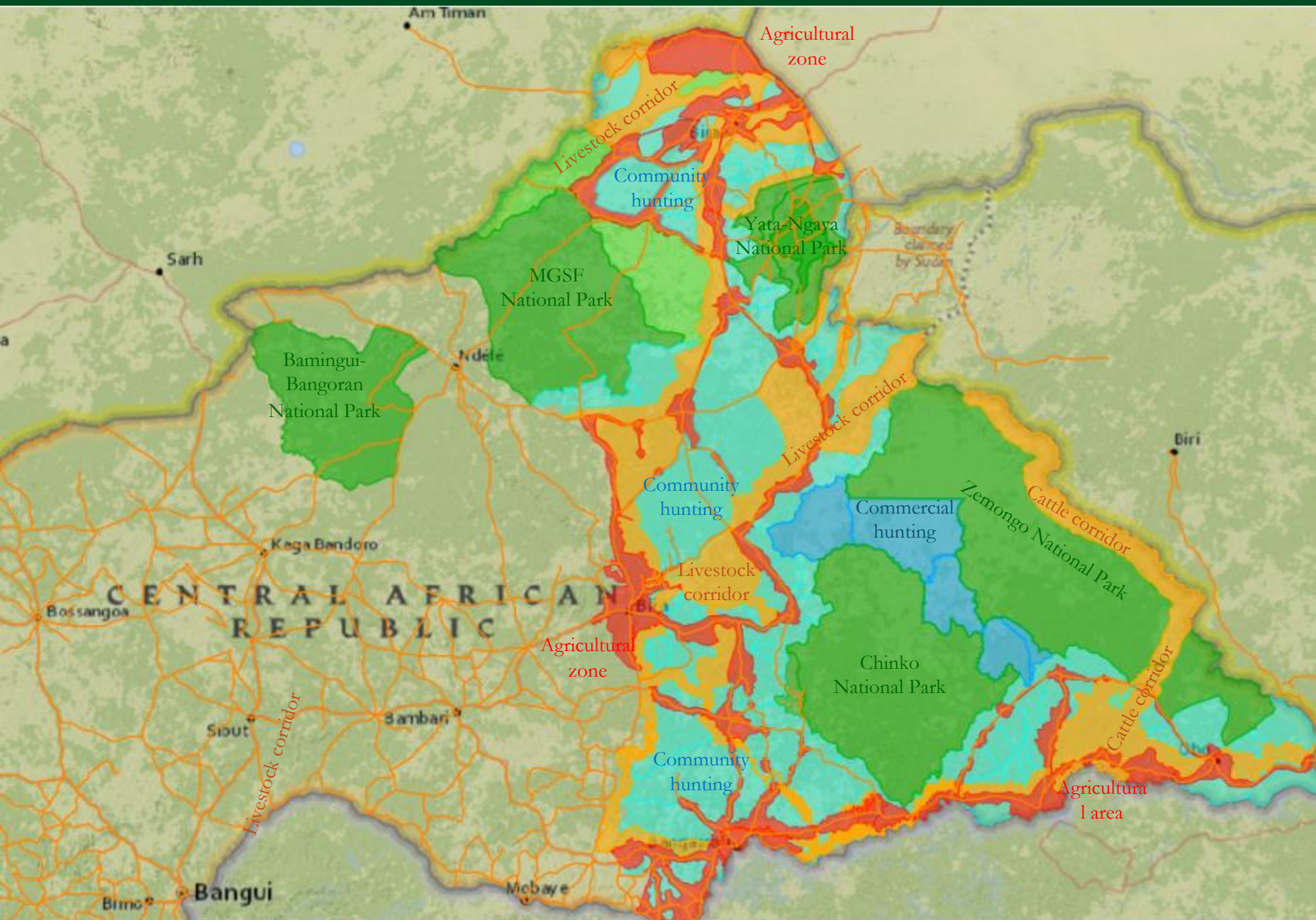
13 Apr 26 00:00
5h 3m

3. Concilier conservation et développement par l'aménagement du territoire

- **Chinko** : Poursuite du processus concertation-CLIP, validation, mise en œuvre
- **Décret du 14 janvier 2026** donne de nouvelles perspectives pour l'est de la RCA
 - quels outils pour appuyer la mise en œuvre dans des espaces gigantesques
- **Bili-Uéré** : Plan d'utilisation des terres validé au niveau local et provincial après consultation approfondie des parties prenantes
 - entériner l'adoption l'aménagement du territoire dans la loi pour faire avancer son application sur le terrain, situation problématique de l'orpaillage dans l'aire protégée
- **Garamba** : reprise du travail d'aménagement du territoire prévue cette année
 - la problématique de l'orpaillage constitue un point de blocage
- **Lantoto** : travaille d'aménagement du territoire à démarrer cette année
- Volonté politique/capacité des états à appuyer la mise en œuvre des plans d'utilisation des terres dans des zones périphériques et à travailler sur un aménagement du territoire transfrontalier (problématiques de transhumance)

3. Développer la gouvernance des aires protégées grâce à l'aménagement du territoire participatif

- Chinko : poursuite du processus concertation-CLIP, validation, mise en œuvre
→ quels outils pour appuyer la mise en œuvre dans des espaces gigantesques
- Chinko : poursuite du processus concertation-CLIP, validation, mise en œuvre
→ quels outils pour appuyer la mise en œuvre dans des espaces gigantesques
- Bili-Uéré : entériner l'adoption l'aménagement du territoire dans la loi pour faire avancer son application sur le terrain, situation problématique de l'orpaillage dans l'aire protégée
- Garamba : blocages persistent en lien avec la problématique de l'orpaillage
→
- Volonté politique/capacité des états à appuyer la mise en œuvre des plans d'utilisation des terres dans des zones périphériques et à travailler sur un aménagement du territoire transfrontalier (problématiques de transhumance)



REPUBLIC CENTRAFRICAINE
Daly - Ngaiw - Tonal

MINISTRE CHARGE DES EAUX,
 FORETS, CHASSE ET PECHE
 DIRECTION DE CABINET
 DIRECTION GENERALE DES EAUX,
 FORETS, CHASSE ET PECHE
 DIRECTION DE LA FAUNE
 ET DES AIRES PROTEGEES

N° 05

ARRETE

PORTANT CREATION, DELIMITATION ET GESTION DES DOMAINES FAUNIQUE COMMUNAUTAIRES (DFC), DES ZONES CYNETIQUES VILLAGEOISES (ZCV), DES SECTEURS DE CHASSE (SDC) ET DES ZONES DE TRANSHUMANCE DU BETAIL (ZTB) DANS LES PREFECTURES DE MBOMOU, HAUT-MBOMOU, HAUTE-KOTTO ET YAKAGA

LE MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE

Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 Aout 2023 ;
 Vu la Loi n°60.008 du 19 Janvier 1993, réglementant la profession des guides de chasse en République Centrafricaine ;
 Vu la Loi n°85.61 du 3 Juin 1965, portant réglementation de l'Élevage en République Centrafricaine ;
 Vu la Loi n°96.001 du 12 Avril 2006, portant Code de l'Eau de la République Centrafricaine ;
 Vu la Loi n°07.018 du 28 Décembre 2007, portant Code de l'Environnement de la République Centrafricaine ;
 Vu la Loi n°08.022 du 17 Octobre 2008, portant Code Forestier en République Centrafricaine ;
 Vu la Loi n°09.003 du 16 Janvier 2009, portant Orientation de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire ;
 Vu la Loi organique n°18.13 du 13 Juillet 2018, relative aux Lois des Finances en République Centrafricaine ;
 Vu la Loi n°20.019 du 06 Août 2020, portant Code de la Pêche et de l'Aquaculture de la République Centrafricaine ;

En guise de conclusion : Vers un système pilote de paiements pour services environnementaux de gestion des pâturages capitalisant 10 de travail aux côtés des éleveurs

1. Objectif : Mécanisme de Paiement pour Service Environnementaux des communautés d'éleveurs centrafricaines en appui à la mise en œuvre de pratiques de pâturage durables.

2. Fournisseurs de Services Environnementaux (FSE) éligibles : éleveurs locaux centrafricains structurés et volontaires pour accompagner la gestion durable et participative d'unités de pâturages.

3. Conditions d'éligibilités :

- a) Groupes d'éleveurs centrafricains locaux, établis dans la zone depuis plusieurs années et structurés en associations reconnues par la loi.
- b) Droits de gestion octroyés aux associations sur des sections de ZPB pertinentes préalablement définies.
- c) CLIP des éleveurs à participer au programme de PSE
- d) Validation des critères d'éligibilités et du cahier des charges par le gouvernement centrafricain et le gouverneur au niveau local.

4. Cahier des charges :

- a) Marquage participatif conjoint de la Zone de Pâturage du Bétail en associant les communautés d'éleveurs et d'agriculteurs.
- b) Construire un enclot de nuit / aires de stationnement pour réduire la divagation du bétail, les vols, les conflits homme-faune et les conflits agriculteurs-éleveurs.
- c) Pas de bétail en divagation dans les forêts, les zones agricoles, et les villages à la périphérie de la zone concernée.
- d) Pas de chasse sauf en cas de dérogation explicite et prévue dans le contrat PSE signé avec l'association.
- e) Pas d'ouverture de parcelles agricoles et des sites miniers dans la ZPB.
- f) Mise en place d'équipes de TANGO-ZPB
- g) Collecte et partage d'informations relevées sur le terrain (observations d'animaux, traces de faune, interactions avec les usagers, indices de braconnage, etc.).
- h) Participation aux transects participatifs destinés à faire le suivi du retour de la faune dans les savanes/ZPB.
- i) Paiement premium pour les associations qui appliquent des pratiques de pâturage basées sur la rotation, fiables et vérifiables.
- j) Possibilité de requérir l'appui des autorités compétentes en cas de mauvaise pratiques répétées constatées de la part de groupes d'éleveurs externes en transit ou d'autres usagers externes.

5. PSE/appuis ex ante, reçus à la signature du contrat :

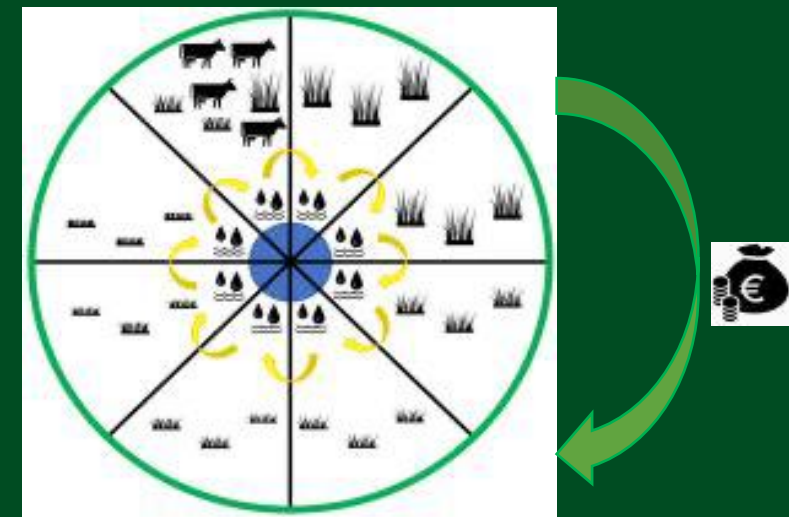
- a) Appui à la formation d'équipe TANGO-ZPB (dotation en équipement de terrain et formation initiale).
- b) Appui à la construction d'enclos de nuit.
- c) Appui à la structuration communautaire.
- d) Appui à la filière bovine via la construction d'abattoirs hygiéniques mixtes (viande bovine/gibier) dans les zones pertinentes.
- e) Aide à l'acquisition d'un téléphone facilitant les paiements en mobile money.

6. Indicateurs de performance déclenchant les paiements (7 USD/ha) :

- a) Respect des critères du cahier des charge (respect des règles de gestion).
- b) Maintien mesurable du couvert arboré.
- c) Maintien ou amélioration de l'état de conservation d'espèces de faune indicatrices (léopard, etc.).

7. PSE ex post : paiements à la performance.

- a) Vaccination du bétail (campagne à organiser avec les organisation compétentes).
- b) Accès amélioré à l'éducation (ex : mise en place d'écoles nomade sur le modèle des pays sahéliens).
- c) Installation de points d'eau selon les besoins.
- d) Accès à internet, avec l'installation d'antennes fixe, type Starlink.
- e) Autre type d'infrastructures collectives dont le coût correspond au montant de la dotation prévue.



Merci !

Singuila !

Thank you!

